

**COLLECTIVITE TERRITORIALE DE
CORSE**

ASSEMBLEE DE CORSE

**1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2016
REUNION DES 14 ET 15 AVRIL 2016**

**N° 2016/
01/010**

MOTION

**- DEPOSEE PAR : Mme Laura Maria POLI AU NOM DU GROUPE « CORSICA
LIBERA »**

**- OBJET : DEMANDE DE GRACE PRESIDENTIELLE DE M. Léonard
PELTIER.**

CONSIDERANT le rôle joué par Léonard PELTIER pour la défense et le respect des droits des peuples autochtones,

CONSIDERANT les résolutions du Parlement Européen en date des 15 décembre 1994 (JO n° C18 du 23 janvier 1995) et du 11 février 1999 (JO n° C150 du 28 mai 1999 p0384) demandant la grâce présidentielle de Monsieur Léonard PELTIER,

CONSIDERANT la reconnaissance au sein de l'appareil judiciaire américain de l'inéquitabilité du procès de Monsieur PELTIER condamné en 1977 à deux peines de prison à perpétuité sans aucune preuve de sa culpabilité,

CONSIDERANT les déclarations du procureur LYNN CROOKS en 1985 devant la 8^{ème} Cour d'appel affirmant ne pas savoir qui a tué ces agents,

CONSIDERANT les déclarations de l'officier chargé d'instruire le

dossier PELTIER devant la commission de libération sur parole, précisant dans son rapport en 1995, qu'il n'existait aucune preuve directe contre PELTIER, et qu'il était impossible d'imputer les meurtres à qui que ce soit,

CONSIDERANT le fait qu'il est selon AMNISTY INTERNATIONAL l'un des plus vieux prisonniers politiques au monde, qu'il faut libérer au plus vite,

CONSIDERANT le soutien de nombreuses organisations internationales de défense des droits humains et de nombreuses personnalités dont plusieurs Prix Nobel, et notamment Monseigneur Desmond TUTU ou encore Madame Rigoberta Menchu TUM,

CONSIDERANT que Monsieur PELTIER, aujourd'hui âgé de 71 ans, et incarcéré depuis 40 ans n'a eu de cesse de clamer son innocence,

CONSIDERANT que celui-ci a épuisé toutes les voies de recours,

CONSIDERANT l'état de santé dégradé de Monsieur PELTIER et le refus de l'administration pénitentiaire de lui faire bénéficier d'un traitement médical approprié,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE à ce que Léonard PELTIER bénéficie de la grâce présidentielle américaine.

DEMANDE à ce que Léonard PELTIER puisse être transféré dans un établissement de santé afin d'y être soigné.

CHARGE Monsieur le Président du Conseil exécutif ainsi que Monsieur le Président de l'Assemblée de Corse de transmettre la présente motion à Monsieur le Président des Etats-Unis BARACK OBAMA.

